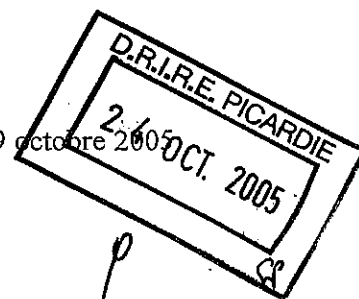




1733 APCHEX

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE  
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Amiens, le 19 octobre 2005



Direction des Actions  
Interministérielles

Urbanisme et Environnement  
3<sup>ème</sup> Bureau

**INSTALLATIONS CLASSÉES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**CHANGEMENT D'EXPLOITANT**

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte, sur le fondement de l'article 34 du décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, à la S.A. « **SCHLUMBERGER VECTOR SA** », siège social : 8-10 route de Vauchelles, zone industrielle à **ABBEVILLE** (80100), de sa déclaration du 5 octobre 2005 de reprise de l'atelier de travail mécanique des métaux situé à l'adresse précitée, parcelles cadastrées section BN n° 574 et 581.

Ce site, précédemment exploité par la S.A. « **VOLUCOMPTEURS ASTER BOUTILLON** » puis la S.A. « **CÂBLES VECTOR** », a accueilli une usine de fabrication de volucompteurs (arrêté préfectoral du 17 avril 1984) et abrite actuellement un atelier de travail mécanique des métaux (récépissé de déclaration du 26 mars 2002).

Pour le préfet et par délégation :

L'attachée, chef de bureau,



*Caroline TEJEDO*  
Caroline TEJEDO

Copie adressée à :

- ⇒ Monsieur le sous-préfet d'ABBEVILLE
- ⇒ Monsieur le maire d'ABBEVILLE
- ⇒ Monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie
- ⇒ Monsieur DEMOL, inspecteur des installations classées
- ⇒ Madame la directrice départementale de l'équipement de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme